

NOTICE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN / CONDITIONS DE GARANTIE



pour jantes alliage MOTEC

Nous sommes heureux que vous ayez choisi les jantes alliage MOTEC.

Nous vous fournissons ici quelques conseils importants dont vous devez absolument tenir compte :

NOTICE DE MONTAGE

1. Avant le montage des pneus, veuillez vérifier que les jantes ne présentent pas de défauts de surface ou de peinture. Les réclamations relatives aux défauts de surface ou de peinture ne sont plus acceptées après le montage des pneus ou l'installation sur le véhicule !
2. Veuillez noter que nous déclinons notre responsabilité sur les dommages subis par les roues lors du montage, de l'entretien ou de l'utilisation.
3. N'utiliser que les soupapes certifiées TÜV ou ABE.
4. Seuls les pneus aux dimensions autorisées doivent être utilisés. Les dimensions de pneus autorisées sont indiquées dans le rapport d'expertise du TÜV ou dans l'ABE pour le véhicule concerné. Veuillez tenir compte de l'indice de charge et de l'indice de vitesse.
5. Seules les pièces de fixation (vis ou écrous) décrites dans le rapport du TÜV ou dans l'ABE peuvent être utilisées. Il peut également s'agir des pièces de fixation d'origine du constructeur automobile. Serrez-les exclusivement avec une clé dynamométrique. Le couple de serrage prescrit est disponible dans le rapport d'expertise du TÜV ou dans l'ABE.
6. Veuillez vérifier si l'utilisation d'une bague de centrage est prescrite dans le rapport d'expertise du TÜV/dans l'ABE.
7. Il est important que les surfaces d'appui sur le véhicule ainsi que le moyeu du véhicule soient exempts de saleté et de corrosion. En cas de salissures, il est recommandé d'utiliser une brosse métallique.
8. Ne lubrifiez ou n'huilez jamais les pièces de fixation. (vis ou écrous) !

NOTICE D'ENTRETIEN

Un nettoyage régulier facilite le maintien de la propreté et vous permet de conserver le plaisir de vos jantes MOTEC. Pour ce faire, veuillez utiliser de l'eau chaude en y ajoutant du shampoing neutre pour voiture, disponible sur le marché.

Nous sommes très sceptiques quant à l'utilisation de nettoyeurs pour jantes disponibles sur le marché, car certains contiennent des substances qui déclenchent des réactions chimiques susceptibles d'endommager la peinture ou les cache-moyeux/emblèmes.

N'utilisez en aucun cas un nettoyeur haute pression, car ils fonctionnent avec une pression d'eau comprise entre 70 et 100 bars et peuvent ainsi endommager la couche de peinture de la jante ainsi que les surfaces des cache-moyeux/emblèmes. La pression du jet peut faire passer de l'eau derrière le cache-moyeu. Ce qui peut entraîner la corrosion de certaines pièces du véhicule. Il ne faut pas non plus utiliser de laine d'acier ou d'autres matériaux et outils similaires qui pourraient rayer la couche de protection.

Les jantes MOTEC ne doivent en aucun cas être modifiées ou traitées de sorte qu'elles ne correspondent plus à l'état de livraison initial.

Les traitements suivants ne sont pas autorisés : Traitements mécaniques ou réparation, chromage, élimination de la peinture ou remise en peinture. Il est possible de réparer les petits dommages à l'aide d'un stylo-retouche de MOTEC.

En cas de participation à des événements Track Day, ou de conduite touristique sur des circuits de course, nous recommandons d'enlever les cache-moyeux. Ceux-ci sont destinés à un usage normal sur la voie publique et non à une utilisation sur les circuits de course.

CONDITIONS DE GARANTIE

Les jantes Motec sont fabriquées sous contrôle permanent et nous faisons tout notre possible pour vous garantir un produit en parfait état. Si vous avez néanmoins des raisons de vous plaindre, veuillez tenir compte des points suivants :

1. Nous accordons une garantie de deux ans sur la finition et la peinture des jantes à partir de la date d'achat.
2. Les réclamations ne peuvent être traitées que par le distributeur compétent. Il est impératif de fournir une preuve d'achat pour justifier le droit à la garantie.
3. En cas de réclamation, nous examinons le cas et vous envoyons, le cas échéant, une étiquette de retour afin que vous puissiez renvoyer les jantes (sans les pneus) sans avoir à payer de frais.
4. Aucune garantie n'est accordée pour les dommages ou les défauts résultant de circonstances indépendantes de notre volonté. Il s'agit entre autres :
 - du non-respect de la notice de montage et d'entretien ;
 - de l'entretien inapproprié des jantes ;
 - de l'élimination de la peinture/du revêtement en poudre d'une autre marque ;
 - de la réparation ou de la remise en état de jantes de tout type ;
 - des écarts de concentricité provoqués par le passage sur des bordures de trottoir, des obstacles ou des nids de poule.
5. La garantie est annulée si la jante a été reconditionnée. Le reconditionnement de jantes, lorsqu'il est réalisé par enlèvement de copeaux ou par chauffage intense, constitue une atteinte à la qualité et à la solidité de la jante et entraîne donc l'annulation immédiate de la garantie ! Pour des raisons de sécurité, nous déconseillons vivement de telles mesures.

AVO Fahrzeugtechnik GmbH & Co KG, Gottlieb-Duttenhöfer-Str. 83a, 67454 Hassloch